

## Conditions Générales d'Inscription Exposants

Les présentes conditions générales d'inscription s'appliquent, à l'exclusion de toute autre disposition, à toute inscription d'un exposant (l'« Exposant ») à l'édition 2023 du Workshop PARIS REGION - Destination MICE se déroulant le 7 décembre 2023 (ci-après l'« Evènement »), organisé par Choose Paris Region, association loi 1901, (SIRET 802 060 814 00034) sise 2 rue Simone Veil – 93400 Saint-Ouen-sur-Seine, et représentée par son Directeur général, M. Lionel GROTTTO.

Le fait de s'inscrire à l'Evènement implique une acceptation sans réserve, et dans leur intégralité, des présentes conditions générales.

### 1- Inscription nominative

L'inscription est individuelle, nominative et non cessible. En aucun cas elle ne peut être échangée ou cédée en cas d'absence de l'Exposant.

### 2- Modalités de l'inscription

Les inscriptions se font en complétant le formulaire d'inscription de saisie en ligne.

### 3- Montant des droits d'inscription

Les tarifs sont indiqués dans le devis transmis par Choose Paris Region et auquel les présentes conditions générales sont annexées.

### 4- Validation et confirmation de l'inscription

Le devis et les présentes conditions générales dûment signés constituent les seuls supports « contractuels ».

Choose Paris Region enverra une pré-confirmation d'inscription par email auprès de chaque Exposant, la confirmation ne sera définitive qu'après la signature du devis et des présentes conditions générales.

### 5- Conditions et délais de paiement

L'Exposant réglera, à terme échu, les sommes dues sur présentation d'une facture envoyée par Choose Paris Region. Dans le cas où la facture doit faire apparaître une référence, l'Exposant transmet cette information à Choose Paris Region (à l'adresse : [clients@chooseparisregion.org](mailto:clients@chooseparisregion.org)) **obligatoirement** dès la signature du devis.

Le règlement de la facture se fait par virement aux coordonnées bancaires indiquées sur la facture, dans les 30 jours à compter de la réception de cette dernière.

#### **7- Conditions d'annulation**

Les demandes d'annulation en lien avec le contexte sanitaire actuel (Covid-19) seront acceptées sur présentation d'un justificatif prouvant que le participant est privé de sa liberté de circulation en raison de son isolement.

#### **8- Report de l'Évènement en raison d'une cause de force majeure**

Dans l'hypothèse où, en raison d'un évènement de force majeure au sens de l'article 1218 du code civil, l'Évènement ne peut avoir lieu aux dates prévues, Choose Paris Region se réserve le choix de l'annuler ou de le reporter. Dans le cas du report, elle en informera l'Exposant dans les 72h suivant la survenance de l'évènement de force majeure. Le devis signé par l'Exposant sera automatiquement transféré à la nouvelle date de l'Évènement. En cas d'impossibilité de participer à l'Évènement reporté, l'Exposant peut demander l'annulation de son inscription sans frais, s'il en informe Choose Paris Region 1 mois avant l'Évènement.

#### **9- Protocole sanitaire**

L'Évènement est organisé conformément à la réglementation en vigueur relative aux mesures prises pour lutter contre la propagation de la Covid-19. Les Exposants sont invités à respecter les gestes barrières tout au long de l'Évènement et toutes les mesures qui seront en vigueur au moment de l'Évènement.

#### **10- Visuel et logo**

Dans l'hypothèse où un catalogue de présentation des exposants serait diffusé auprès des visiteurs et accessible, pendant une durée d'un an sur les sites internet de Choose Paris Region, aux fins d'établissement dudit catalogue l'Exposant peut être amené à transmettre à Choose Paris Region de 1 à 3 visuels du lieu qu'il représente, ainsi que les informations à faire figurer dans la rubrique Copyright du catalogue.

L'Exposant déclare détenir les droits patrimoniaux permettant de concéder à Choose Paris Region à titre non exclusif, personnel et gracieux, les droits de reproduction, de représentation et de diffusion du ou des visuel(s) transmis pour une durée d'un an à compter de la mise en ligne du catalogue.

L'Exposant garantit à Choose Paris Region, et s'engage à justifier à première demande de celle-ci, qu'il est bien titulaire de l'ensemble des droits concédés ou qu'il est expressément autorisé par les titulaires des droits. En tout état de cause, la responsabilité de Choose Paris Region ne saurait être recherchée au titre de l'utilisation définie dans le présent article desdits visuels et Marque.

Par ailleurs, l'Exposant autorise Choose Paris Region à utiliser ses marques verbales et figuratives (ci-après la Marque). La Marque sera utilisée de la manière suivante ;

- Le logo sera utilisé sur le chevalet imprimé de présentation de l'Exposant, ainsi que sur une présentation des exposants diffusée lors de l'Évènement
- La marque verbale sera utilisée sur la présentation des exposants, sur tout support de communication lié à l'Évènement, diffusé lors de l'Évènement et ou sur les sites Internet de Choose Paris Region et ses réseaux sociaux, et le cas échéant sur le catalogue décrit à l'alinéa un des présentes.

Choose Paris Region s'engage à reproduire la Marque en respectant strictement ses éléments, sa typographie, ses couleurs et ses proportions.

#### **11- Droit à l'image**

L'Exposant est informé que des photographies ou vidéos pourront être prises par Choose Paris Region ou par son prestataire lors de l'Évènement. Les prises de vue seront effectuées conformément à la réglementation en vigueur et dans le respect de la vie privée des participants. Les photographies ou les vidéos seront diffusées sur les réseaux sociaux et sites internet de Choose Paris Region afin de promouvoir l'Évènement.

Avec le consentement de l'Exposant et de ses représentants présents lors de l'Évènement, recueilli sur un formulaire séparé, des photos individuelles de l'Exposant pourront être prises aux fins de promotion et d'illustration des actions de Choose Paris Region. Ces photos pourront être diffusées sur les réseaux sociaux et sites internet de Choose Paris Region pendant une durée de 3 ans. L'autorisation est consentie à titre gratuit.

Les Exposants qui souhaitent effectuer des prises de vue et/ou de son, des Exposants et/ou des Participants lors de l'Évènement, doivent en informer préalablement par écrit Choose Paris Region. Les Exposants feront leur affaire personnelle des autorisations nécessaires et garantissent Choose Paris Region de tout recours et/ou réclamations de tout tiers sur le fondement du droit à l'image.

## 12- Informations sur les données personnelles

Les données personnelles des exposants font l'objet d'un traitement automatisé dont la finalité est de gérer l'inscription de l'Exposant à l'Évènement et de créer le catalogue de présentation des exposants qui sera diffusé en format imprimé lors de l'Évènement, et diffusé et téléchargeable sur les sites Internet de Choose Paris Region pendant une durée d'un an à compter de sa date de diffusion.

Les données seront transmises aux sous-traitants de Choose Paris Region et notamment au lieu accueillant l'Évènement, afin d'assurer la sécurité de l'Évènement.

Choose Paris Region via son Directeur général est responsable du traitement des données personnelles. Les données concernant les Exposants sont conservées pendant une durée de 3 ans à compter de la date d'inscription.

Avec le consentement de l'Exposant recueilli sur la page d'inscription, ces données pourront être utilisées pour envoyer des communications sur l'action de Choose Paris Region, des invitations à des évènements.

Les données sont enregistrées dans un fichier informatisé, hébergé en Europe.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » modifiée et au règlement européen sur la protection des données (2016/679) du 27 avril 2016, l'Exposant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des données, de limitation, d'opposition au traitement. L'ensemble de ces droits peut être exercé auprès de Choose Paris Region en contactant le DPO à l'adresse suivante : [dpo@chooseparisregion.org](mailto:dpo@chooseparisregion.org).

L'Exposant a la possibilité d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle (CNIL).

## 13- Sécurité

L'Exposant est tenu de respecter scrupuleusement les mesures d'ordre intérieur propres à l'Évènement et toute mesure de sécurité prescrite par Choose Paris Region ou toute autorité compétente.

Toute infraction à ces obligations entraînera l'exclusion de l'Exposant contrevenant et la fermeture de son stand, sans indemnisation.

## 14- Assurance

Les Exposants sont tenus d'assurer le matériel, le mobilier et les marchandises qu'ils exposent sur leur stand, et doivent souscrire, à leurs frais, une assurance couvrant les risques qu'eux-mêmes et leur personnel encourent ou font courir à des tiers, pour toute la durée de l'Évènement.

Choose Paris Region ne répond pas des dommages que les Exposants et leur personnel pourraient subir et/ou occasionner à des tiers. **Choose Paris Region n'encourt aucune responsabilité notamment en cas de perte, de vol ou dommage des matériels et objets de toute nature entreposés ou utilisés sur les stands des Exposants.**

L'Exposant par le seul fait de sa participation déclare renoncer à tout recours que lui-même ou ses assureurs seraient en droit d'exercer contre Choose Paris Region ou les autres Exposants.

Les Exposants sont tenus de fournir à Choose Paris Region, avant le 28 août 2023, une attestation d'assurance.

## 15- Attribution de juridiction

Les présentes conditions générales d'inscription sont régies par le droit français.

En cas de litige, l'Exposant et Choose Paris Region s'engagent à coopérer avec diligence et bonne foi en vue de trouver une solution amiable.



Dans l'hypothèse où l'Exposant et Choose Paris Region ne parviendraient pas à trouver un accord à l'amiable, le litige sera porté devant la juridiction compétente du ressort de Paris.

Fait à Paris, le

Signature de l'Exposant

Nom de l'établissement :

Prénom, Nom et qualité du signataire :